



COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Samedi 25/10/25 à 19h00

ADDITIF N°2 au règlement particulier

Epreuve spéciale _ ES3 Les Terrass

L'itinéraire du rallye indiqué sur l'itinéraire officiel du rallye que le tour du rond-point est obligatoire avant de tourner à droite sur la Rue Achille Mallet.

La pénalité sera de 1 mn pour les concurrents qui ne respecteront pas cette obligation de faire complètement le tour du rond-point, qui doit être fait dans le sens normal de la circulation routière.

Le Président du Collège Les Membres du Collège

Johan DAVAL

Jean-Pierre OLLIVIER

Jérôme DEFAUD